ISSeP Institut scientifique de service public – Métrologie environnementale Recherche - Analyses Essais - Expertises	**C.E.T. DE TENNEVILLE**	
	Renseignements de base	
	Type de fiche : Exploitation	
	Actualisation : le 13 janvier 2010	
	www.issep.be	

Thème	**Renseignements de base sur le C.E.T.**
Catégories	Déchets de classes 2 et 3 (IDELux a été agréé en tant qu'exploitant de décharge de classes 2 et 3 par A.M. du 23 mars 1988). **1 <u>Casiers 1 et 2 (de 1979 à 2006)</u>** ❖ Jusqu'en 1984 : ➢ Déchets constitués par les refus de triage provenant de l'unité de tri-compostage des déchets ménagers ; ➢ Déchets constitués par les refus d'affinage de la matière organique compostée ; ➢ Encombrants ménagers collectés en porte-à-porte. ❖ A partir de 1984, agréation pour 2 catégories supplémentaires : ➢ Déchets industriels inertes (classe 3) ; ➢ Déchets industriels non dangereux et non toxiques (classe 2) ; ❖ A partir de 1991, agréation pour 3 catégories supplémentaires : ➢ Déchets encombrants collectés dans les parcs à conteneurs ; ➢ Déchets inertes collectés dans les parcs à conteneurs ; ➢ Déchets ménagers et déchets assimilés (classe 2). **2 <u>Casiers A et B (à partir de 2006)</u>** Poursuite du stockage des déchets de classes 2 et 3 « non valorisables » et « non recyclables » qui seront récoltés sélectivement dans les 20 prochaines années, dans le respect du Plan Wallon des Déchets « Horizon 2010 » et de la Directive Européenne 1999/31/CEE. La liste exhaustive des déchets pouvant être accueillis sur le C.E.T. de Tenneville est présentée dans le dossier référencé GF/chc/SDR/2003/10775 annexé à l'Arrêté de la Députation Permanente du Conseil Provincial du Luxembourg du 27 mars 2003 (référence G 1224/BMR/181/VM), modifié par l'Arrêté Ministériel du 22 juillet 2003 (référence AH/chc/SDR/2003/11867).
Localisation	Carte IGN n° 60/1 Champlon ; échelle 1/10.000e Coordonnées Lambert du centre du site : X = 228.600 m Y = 93.600 m <u>Bornes :</u> N° X Y Z sol Z repère F2 228501,41 93190,20 489,69 490,89 F3 227776,47 93538,73 413,49 414,73 F4 228244,03 93767,18 430,66 431,47 F5 227564,47 93833,99 381,28 382,31 Le site du C.E.T. de Tenneville, lieu-dit « Al Pisserotte », est implanté sur le territoire de la Commune de Tenneville, dans la province du Luxembourg. Il se situe à près d'1 km à l'est de la RN4, à mi-distance (environ 5 km) entre les villages de Bande et de Champlon. Les villages les plus proches sont ceux de Gives, Halleux et Ronchamps, situés respectivement à environ 4 km au nord, nord-ouest et ouest du site.

Plan de secteur Inscription	Marche – La Roche, cartes 59/4 et 60/1, échelle 1/25.000e Le C.E.T. de Tenneville est situé dans sa totalité en zone forestière. Inscription du 01/04/1999 : « Inscription d'une zone de services publics et d'équipement communautaire marqué de la surimpression CET visant à accueillir l'implantation et l'exploitation du CET ».
Cadastre	Tenneville, 2ème division, Champlon, Section A, 3ème feuille, 1119d, 1126b5, 1126m6, 1126c5, 1126l6 pour le C.E.T. en cours d'exploitation. 1121c et 1121d pour l'extension du C.E.T.
Superficie	Les superficies des zones d'enfouissement des déchets sont d'env. 6 ha pour les casiers 1 et 2 et env. 8 ha, subdivisés en 5 sous-casiers, pour l'extension du C.E.T. (Casiers A et B). L'IDELux est propriétaire des terrains, immeubles et équipements.
Capacité	❖ La capacité initiale des casiers 1 et 2 était de 1.000.000 m³ (estimation ORWD). ❖ La capacité de stockage de l'extension du C.E.T. (casiers A et B) est fixée à 1.000.000 m³. ❖ Le permis d'exploiter cours jusqu'au 27 mars 2023 (Arrêté DGPL du 27 mars 2003, référencé G 1224/BMR/181/VM et modifié par l'Arrêté Ministériel du 25 août 2009.